



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 6 octobre 2020 - Besançon
Avis sur le rapport 4.2 : les pistes d'action pour le vélo en BFC

Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

Comme l'a souligné la commission, un des enjeux majeurs du volet infrastructures est la multiplicité des intervenants (région, départements, EPCI, Communes) et la difficulté potentielle de faire coïncider les choix et priorités de chacun. Dans son rôle de chef de file des mobilités, la Région doit donner de la visibilité à cette stratégie et co-construire avec les acteurs des bassins de mobilités pour ce qui est des mobilités du quotidien, comme pour ce qui relève plus du tourisme en veillant aux cohérences et aux continuités territoriales notamment avec les régions voisines.

Une vigilance particulière doit être mise en œuvre sur les problématiques d'infrastructures nouvelles en lien avec les sujets d'artificialisation des sols à la campagne. Il en est de même en agglomération où la partition des infrastructures existantes devient très rapidement conflictuelle entre vélos, automobiles, piétons et transport collectif en site propre.

Dernier point d'attention est la récupération de domanialités ferroviaires alors que le report modal est un objectif réaffirmé dans le cadre du plan de relance. Ce risque de conflit d'usage serait accentué aussi par le paradoxe de financer une conversion et de ne pas avoir pu financer la rénovation qui aurait permis le maintien de l'exploitation et de la desserte ferroviaire.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis.